CNCCB

COMITÉ NATIONAL DE CANNE DE COMBAT ET BÂTON

# CHAMPIONNAT DE FRANCE 2024

## MIXTES PAR EQUIPES

## 23 & 24 MARS 2024 – BORDEAUX (NOUVELLE AQUITAINE)

**Comité National de Canne de Combat et Bâton – https://cnccb.net**
**Fédération Française de Savate Boxe Française et Disciplines Associées**
49, rue du Faubourg Poissonnière - 75009 PARIS - Téléphone : 01 53 24 60 60 - http://www.ffsavate.com

CNCCB
COMITÉ NATIONAL DE CANNE DE COMBAT ET BÂTON

# Championnat de France 2024
# Mixtes par Équipes
## 23 et 24 mars 2024 – BORDEAUX (Nouvelle Aquitaine)

Gymnase Nelson Paillou – 53 rue Pauline KERGOMARD – 33800 Bordeaux

## Forclusion :10 Mars 2024

| | |
|---|---|
| **Catégories** | **Catégories Mixtes par équipes: Femmes - Hommes**<br><br>@ Seniors : Juniors 2 & 3 ; Seniors Combat ; Seniors Assauts ; Vétérans Combat<br><br>@ Moins 18 ans : Juniors 1 avec demande surclassement et autorisation parentale<br><br>@ Vétérans 1 avec demande sur classement |
| **Type de compétition** | **Compétition par équipe en relais**<br>Assauts en 9 x 1 mn<br>Assauts de ⅛, ¼ et ½ (suivant le nombre d'engagés) |
| **Samedi**<br>**A titre indicatif** | Convocation : 8h30<br>Tirage au sort : 9h00<br>Début des assauts : 10h<br>Fin : 18h |
| **Dimanche**<br>**A titre indicatif** | Accueil : 9h00<br>Début des assauts : 09h30<br>Remise des récompenses : 15h00<br>Fin : 16h |
| **Inscription en ligne** | **ffsavate.com (espace dirigeant - rubrique compétition)**<br>**Tournoi : 2300961** |
| **Droit d'inscription paiement en ligne** | 20€ par tireur - Onglet Paiement pour le compétiteur |
| **Contact organisateur** | ccba33bx@gmail.com et / ou contact.lessurvoltesdelatresne@gmail.com |

**Championnat de France Mixte par Équipe - Inscriptions et Paiement en ligne :**

La plateforme d'inscriptions en ligne, mise en place par la Fédération et accessible via la connexion à votre compte club.

Pour cela, les présidents ou correspondants de clubs devront se connecter au compte fédéral de leur association et inscrire les tireurs souhaités. Le Championnat de France Mixte par équipe sera présenté sous la forme de deux compétitions :
- Championnat de France CNCCB Mixte Équipe (tournoi)

**Le certificat médical, attestation de réponses négatives au QSport et surclassement si nécessaire seront à présenter au 1er jour de la compétition.**

À lire :
* Règlement Compétition Championnat de France Individuel
* Demande de surclassement
* Autorisation parentale
* Attestation QSport
* Information Lutte antidopage

CNCCB
COMITÉ NATIONAL DE CANNE DE COMBAT ET BÂTON

# Règlement Championnat de France Mixte par Équipe

Le Championnat de France Mixte par équipe fait partie des compétitions officielles du CNCCB.

Il s'agit d'une compétition mixte par équipes qui est ouverte à partir du pommeau rouge (des moins de 18 ans catégorie junior jusqu'aux vétérans I avec demande de surclassement).

Concernant le règlement de cette manifestation, le document de référence reste le « règlement des compétitions ». Néanmoins, étant donnée la formule de cette compétition, des particularités réglementaires vont tout de même être spécifiées, celles-ci sont expliquées dans le document ci-dessous.

**Liste des modifications par rapport au Cahier J (règlement des compétitions) :**

**Principe**
La compétition est prévue pour durer deux jours.

Chaque équipe pourra être ou non mixte. Les équipes pourront être composées de différents clubs. Le nom et la composition de l'équipe devra être envoyé à **cnccb-competitions@cnccb.net**
La validation du nom de l'équipe sera à l'appréciation du DO.

Cette compétition pourra accueillir au minimum 6 équipes. Chacune d'elles pourra être composée de trois ou quatre tireurs. Chaque assaut oppose 3 équipiers de deux équipes adverses.

**Forme des rencontres et armes**
Les rencontres se déroulent par équipe en assaut en relais.

Chaque rencontre sera composée de 9 reprises d'une minute et séparées par 10 secondes de changement d'équipier.

Les reprises se feront en simple canne.

**Composition des équipes**
Tous les membres d'une même équipe doivent être licenciés.

Les équipes engagées ne peuvent être modifiées après le début de la compétition. Il est interdit de tirer dans deux équipes différentes au cours de la même compétition.

Avant toute rencontre, si une équipe dispose d'un nombre de tireurs supérieur au nombre de tireurs pouvant y participer, les équipiers doivent déterminer lesquels d'entre eux participeront à cet assaut. Les équipiers ne participant pas devront rejoindre la zone prévue pour les spectateurs.

Les membres d'une équipe qui participe à la rencontre sont présents et en tenue dans leur zone avant le salut. Le salut a lieu avant la première reprise et les trois équipiers des deux équipes qui participent à la rencontre entrent dans l'aire de combat au commandement de l'arbitre et se saluent.

Les seconds sont les tireurs participant à un assaut qui ne sont pas engagés lors d'une reprise sur l'aire de combat. Ils ne sont autorisés à communiquer qu'entre eux, à voix basse. Il leur est interdit de communiquer avec toute autre personne avec quelque moyen que ce soit.

Si le nombre d'équipiers est réduit à 2 pendant la compétition suite au forfait d'un tireur de l'équipe, celle-ci peut décider de rester engagée ou de déclarer forfait.
Si le forfait a lieu au cours d'un assaut, l'équipe peut décider de continuer celui-ci ou de déclarer forfait (pas de remplacement possible d'un tireur resté dans la zone prévue pour les spectateurs).
S'il ne reste plus qu'un seul tireur dans l'équipe pour diverses raisons, l'équipe est automatiquement disqualifiée.

**Catégories**
Les équipes pourront être ou non mixte.
Les catégories pouvant être présentes lors des rencontres sont :

- les moins de 18 ans catégorie junior 1 avec surclassement
- les seniors
- les vétérans 1 avec sur classement

**Déroulement**
Toutes les équipes effectueront un maximum de 10 assauts pendant la compétition.

Les assauts seront déterminés par une poule circulaire où les équipes tireront leur place initiale.
Chaque équipe rencontre "x" équipes au-dessus et au-dessous de sa position dans la poule circulaire.

Les assauts se déroulent en opposant un tireur de chaque équipe par reprise suivant les règlements techniques et d'arbitrage en vigueur. A chaque minute annoncée par le chronométreur, les tireurs d'une équipe disposent de 10 secondes pour se relayer.

Les arrêts de l'arbitre ne sont pas comptabilisés dans le temps d'une reprise. Le chronométreur sera chargé d'arrêter le chronomètre à chaque arrêt de l'arbitre.

Le passage de relais s'effectue à la limite extérieure de l'aire de combat dans la zone neutre. Le relais est assuré au commandement de l'arbitre.

Un tireur peut rester sur l'aire jusqu'à deux reprises consécutives.

Les compétiteurs en attente pour se relayer doivent respecter les règles de comportement sportif, sans interférer dans le travail de l'arbitre ou des juges.

Les tireurs participant à l'assaut disposeront de chaises en nombre suffisant disposées conformément au présent règlement (voir annexe).

En cas d'égalité en fin d'assaut, chaque équipe marque le nombre de points-assauts attribué à ce type de résultat.

**Disqualification d'une équipe**
Une équipe est disqualifiée pour l'assaut en cours à la réception du cinquième avertissement.

**Corps Arbitral**
Voir règlement d'arbitrage

CNCCB

COMITÉ NATIONAL DE CANNE DE COMBAT ET BÂTON

**Classement et victoire**

En cas d'égalité entre deux équipes :

- Si les équipes se sont déjà rencontrées : l'équipe ayant remporté la rencontre est déclarée vainqueur.
- Si les équipes se sont déjà rencontrées et que cet assaut s'est déjà soldé par une égalité, les équipes seront départagées selon la méthode décrite dans le règlement d'arbitrage, chapitre 4.3.1.2.
- S'il est toujours impossible de départager les deux équipes malgré l'utilisation de cette méthode, ou dans le cas où les deux équipes ne se sont pas rencontrées, organiser un assaut de barrage sans égalité possible (règlement d'arbitrage, chapitre 4.3.1.2).

**Titres**

A l'issu de la compétition est décerné le titre de Champion de France Mixte par Équipe année 20xx"

CNCCB

COMITÉ NATIONAL DE CANNE DE COMBAT ET BÂTON

# Demande de surclassement d'âge pour la saison 20 . . / 20 ..

Je soussigné (nom - prénom) ..... Date de naissance : .....

demande à bénéficier d'un surclassemernt d'âge pour la saison en cours.

N° de licence ..... N° de club ..... tél/portable : .....

nom - prénom de l'Entraîneur .....

**Signature**

*de l'intéressé ou, pour les mineurs, d'un parent ou tuteur*

| Catégories | Ages | surclassement | |
|---|---|---|---|
| | | Simple | Double |
| **moins de 12 ans** | 10 et 11 ans | Non | non |
| | 12 ans | Oui -> moins de 15 ans | non |
| **moins de 15 ans** | 13 et 14 ans | Non | non |
| | 15 ans | Oui -> moins de 18 ans | non |
| **moins de 18 ans** | 16 et 17 ans | Non | non |
| | 18 ans | Oui -> Seniors | non |
| **Vétérans** | de 39 ans et plus | Oui -> Seniors | non |

Toute demande de surclassement pour les tireurs vétérans doit faire l'objet d'un **EXAMEN CARDIOLOGIQUE** accompagné du **certificat médical et des attestations n+1 et n+2** (si nécessaire) conformément au règlementmédical.

| Catégorie naturelle | Catégorie de surclassement |
|---|---|
| | |

| avis médical | |
|---|---|
| **Surclassement**<br>**aucun**<br>**simple** | date<br>signature et cachet |
| | |

| Le médecin du CNCCB : | | signature |
|---|---|---|
| **Avis :** | **date** | |

Document à envoyer au responsable commission compétitions après signature du médecin du CNCCB

CNCCB
COMITÉ NATIONAL DE CANNE DE COMBAT ET BÂTON

# Autorisation parentale

Je, soussigné, père, mère, représentant légal ……..……

tél……,

autorise l'enfant (NOM, Prénom) ……..……..……. à participer à la compétition de canne de combat ……. qui se déroulera le(s) ……..……..…….. à ……..……..

Dans la catégorie …….

Encadrement assuré par ……..…….. Qualité ……..……..

Moyen de transport ……..…….

Départ le ……..…….. à ……. h …… lieu …….

Retour prévu le …….. à ……. h ……. lieu …….

Fait-le

Signature

CNCCB
COMITÉ NATIONAL DE CANNE DE COMBAT ET BÂTON

# Attestation QSport

Je soussigné M/Mme [Prénom NOM] …….. , atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du sportif.

**Pour les mineurs:**

Je soussigné M/Mme [Prénom NOM] ……..,

en ma qualité de représentant légal de [Prénom NOM] …….,

atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du représentant légal.

CNCCB
COMITÉ NATIONAL DE CANNE DE COMBAT ET BÂTON

# INFORMATION
# LUTTE ANTIDOPAGE

**Valable en toutes circonstances**
DÉFINITION (loi 99-223 du 23 mars 1999 - article 17)

Il est interdit à toute personne, au cours des compétitions et manifestations sportives organisées ou agréées par des fédérations sportives ou en vue d'y participer :

- d'utiliser des substances et des procédés de nature à modifier artificiellement les capacités ou à masquer l'emploi de substances ou procédés ayant cette propriété ;

- de recourir à ceux de ces substances ou procédés dont l'utilisation est soumise à des conditions restrictives lorsque ces conditions ne sont pas remplies.

La liste des substances et procédés est fixée par la loi.

**CONDUITE**

Toujours informer son médecin, dentiste, pharmacien … de sa qualité de sportif

Ne pas consommer de médicaments sans l'avis d'un médecin ou d'un pharmacien

Ne pas consommer de médicaments hors de leur emballage d'origine, quelle que soit la personne qui les propose Un médicament peut être autorisé sous une forme et interdit sous une autre ou en association avec d'autres spécialités pharmaceutiques

Ne pas faire usage de stupéfiants

Etre très vigilant sur les compléments alimentaires et préparations nutritionnelles, même à base de plantes. Se conformer aux « règles de bonne pratique sportive » : suivi médical, récupération, alimentation … En cas de doute se reporter à la liste des substances interdites (arrêté du 20-04-04 cette liste est mise à jour régulièrement) ou consulter un spécialiste.

**LA PRISE DE MÉDICAMENTS (voir arrêté du 20-04-04)**

Les médicaments sont classés en 3 catégories :

1 - Ceux ne figurant pas sur la liste des produits dopants = pas de restriction d'usage

Ceux figurant sur la liste des produits dopants :

2 - Si incompatibilité avec la pratique sportive = arrêt total de l'activité

3 - Si compatibilité avec la pratique sportive = fournir un dossier médical (voir ci-dessous)

En cas de traitement :

CNCCB
COMITÉ NATIONAL DE CANNE DE COMBAT ET BÂTON

1 - Établir un dossier médical comprenant :

- l'ordonnance

- un justificatif détaillé du médecin traitant (diagnostic, durée du traitement, demande antérieure …) - les résultats des tests et l'avis du pneumologue, en cas de pathologie pulmonaire.

2 - Envoyer ce dossier par lettre recommandée en 2 exemplaires :

- dont un au responsable de la commission fédérale médicale

Dr André MONROCHE FF SAVATE et da 49, rue du Fbg Poissonnière 75009 PARIS

**TROUVER L'INFORMATION**

**0 800 15 2000** Téléphone : Informer / Prévenir / Aider / Orienter - Gratuit / Anonyme / Confidentiel
jeunesse-sports.gouv.fr

santesport.gouv.fr sites du ministère de la jeunesse, des sports et de la V.A. : liste des substances et procédés, contrôles, règles de bonne pratique, textes de loi …

**www.legifrance.gouv.fr** loi 99-223 du 23 mars 1999

Arrêtés du 20-04-04 et du 16-08-04

Code de la santé publique livre VI

**Agence Française de Lutte contre le Dopage** https://www.afld.fr/actualites.php

**A M L D** Antennes Médicales de Prévention et de Lutte contre le Dopage

Une par région dans les hôpitaux publics – soin et prise en charge des sportifs ayant recours aux pratiques dopantes (consultation médicale anonyme et gratuite des sportifs)

CNCCB
COMITÉ NATIONAL DE CANNE DE COMBAT ET BÂTON

# Bordeaux

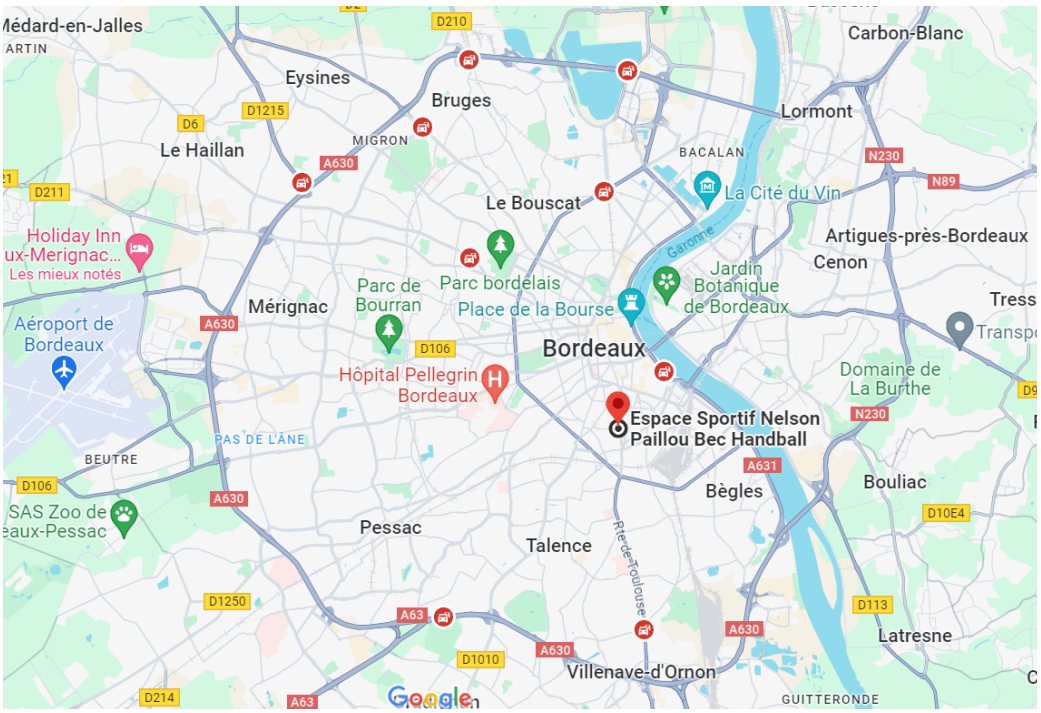

CNCCB
COMITÉ NATIONAL DE CANNE DE COMBAT ET BÂTON

# ACCES AU SITE

**Adresse :**Gymnase Nelson Paillou – 53 rue Pauline KERGOMARD – 33800 Bordeaux

**Depuis la gare Saint Jean : 1.5 km**

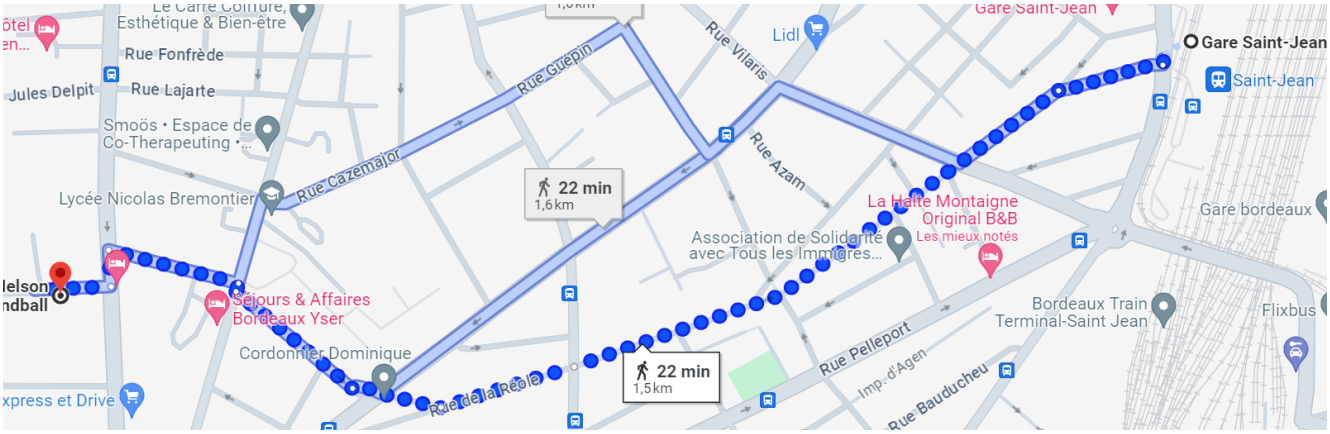

CNCCB
COMITÉ NATIONAL DE CANNE DE COMBAT ET BÂTON

# LISTE HOTELS

**Ibis Budget**
60 rue Eugène Le Roy 33800 Bordeaux
h5067@accor.com

**Le Régina**
34 rue Charles Domerq 33800 Bordeaux
05 56 91 66 07
contact@hotelreginabordeaux.com

**Meininger Hôtel**
12 rue du Commerce 33800 Bordeaux
05 33 52 26 02
https://www.meininger-hotels.com/fr/hotels/bordeaux/hotel-bordeaux-gare-saint-jean/

**Hôtel Ibis**
28 rue Charles Domerq 33800 Bordeaux
05 56 91 54 52
HA547@accor.com

**Hôtel Ibis**
19 Quai de Paludate 33800 Bordeaux
05 56 94 25 25
H1561@accor.com

**Bdx Hôtel**
22 rue Charles Domercq 33800 Bordeaux
05 56 91 17 25
info@bdx-hotel.com

**Campanile**
6-8 rue Charles Domerq 33800 Bordeaux
05 56 02 00 02
08 92 23 48 12
campanilebordeaux@bordeaux-hotels.net

**Life Hôtel**
34 rue de Tauzia 33800 Bordeaux
05 35 54 19 16
https://www.lifehotels.fr/nous-contacter-bordeaux/

**Ténéo Apparthôtel**
4 cours Barbey 33800 Bordeaux
05 56 33 22 00
bordeaux@teneo.fr

**All Suites Apparthôtel**
21 cours Barbey 33800 Bordeaux
05 57 97 07 90
bordeaux@allsuites-appart.com

**Auberge de jeunesse**
22 cours Barbey 33800 Bordeaux
05 56 33 00 70
https://www.auberge-jeunesse-bordeaux.com/